

***Compte Rendu du CSI InSHS,
26 septembre 2023
Voté le 1^{er} décembre 2023***

Le CSI a lieu selon un format réduit et commence à 9H00.

1. Informations sur le rapport Gillet et discussion. (M. Gaille)

À ce jour, les organismes de recherche (CNRS, INRAE, CEA, INSERM, INRIA, et d'autres de moindre envergure comme IFREMER...) sont engagés dans des discussions avec le MESR pour élaborer des agences de programmes. D'autres ministères que le MESR s'intéressent également à la question, entraînant des discussions supplémentaires, notamment sur le périmètre et la définition des thématiques.

Actuellement, les discussions ont lieu pour une durée et une période indéterminée, se concentrant sur deux objectifs principaux : (i) définir les missions et (ii) le périmètre de cette agence potentielle. Le CNRS propose de travailler dans un esprit de coordination, sans empiéter sur les fonctions de programmation de l'ANR, et envisage un périmètre thématique pouvant inclure les SHS.

Les retours d'Antoine Petit concernant ces discussions hebdomadaires révèlent de nombreuses incertitudes quant à l'évolution des réflexions et aux décisions finales de la Ministre, Mme Retailleau. Il est probable que le calendrier, dont la fin était initialement fixée à fin septembre, sera prolongé et que les discussions se poursuivent au-delà.

En ce qui concerne les SHS, je ne suis pas favorable à une agence de programmes adossée à l'alliance Athéna. Actuellement, le MESR examine la question. Les possibilités semblent aller d'une rénovation de l'alliance Athéna en tant qu'instance de coordination à la création d'une agence de programmes portée par un organisme de recherche, avec de grandes thématiques, dont les SHS, ou les deux ? Je l'ignore à ce stade.

Quant à l'orientation du CNRS vers les questions environnementales, notamment le climat, la biodiversité, et la société durable, les discussions sont en cours avec l'InSU, l'InEE, et l'InSHS pour définir un périmètre. Il reste cependant des incertitudes quant à l'issue de ces discussions.

Dans ces discussions, Marie Gaille s'efforce de dialoguer à son niveau avec le MESR, France-Universités, l'alliance Athéna, d'autres organismes, et des partenaires universitaires. Elle espère que des orientations émergeront de ces discussions, et qu'elles seront collectivement assumées par tous.

En ce qui concerne le poids de l'InSHS dans ces discussions, à ce stade, l'InSHS travaille sur deux scénarios. Le premier serait la création d'une agence de coordination adossée à un organisme de recherche, impulsée par les SHS. Le second serait une sorte d'alliance Athéna « 2.0 », reconnaissant qu'il n'y aura pas d'agence de programmes centrée sur les SHS.

Compte-rendu des élus du CSI de l'InSHS. Séance du 26 septembre 2023.

Tout est encore en discussion, et aucune décision définitive n'a été prise.

2. Point statutaire : création et suppression d'unités de recherche

Il n'y a pas de suppression, ni de divergence. Il y a des créations qui sont envisagées.

- Une unité internationale à Chicago, qui devrait être créée en janvier 2024, avec possibilité de soutiens à la mobilité sortante (SMI) et de demandes d'affectation et de délégation. Le contexte est assez porteur, car il existe un accord global du CNRS avec l'Université de Chicago pour créer l'IRC. À cela s'ajoute le fait que l'Université de Chicago dispose d'une antenne à Paris, qui est en train de passer d'un centre d'enseignement à un centre de recherche.

- En France, à Lyon, est envisagée la création d'une équipe projet au sein d'une unité de recherche, ce qu'on appelle une EMR. C'est un peu un test, tant au niveau du format que de l'espoir que cette équipe se développe. C'est une façon de s'en sortir par le haut à partir d'une situation de conflit au sein du GATE.

- Un travail a été accompli par S. Vermeersch autour du MAP (UMR 3495) : en raison de la dynamique de l'équipe marseillaise, s'opère un resserrement autour d'elle qui se traduit par une transformation en UPR. Il reste une petite ambiguïté autour de l'avis de la section 39, qui est positif, mais dont il reste à vérifier qu'il a bien pris en compte le resserrement en UPR.

- À Orléans, le CNRS passe en tutelle secondaire du laboratoire ligérien de linguistique (LLL, UMR 7270), passage en tutelle secondaire. L'idée est de réengager à terme une dynamique autour de la phonétique.

- Création de PALOC : c'est une UMR MNHN/IRD, mais des collègues anthropologues du CNRS ont émis le souhait de rejoindre PALOC pour travailler sur des questions d'environnement. C. Bodolec a engagé des discussions pour que l'InSHS devienne tutelle de l'unité. Cela va devenir une UMR avec tutelle secondaire du CNRS.

- Enfin, le Centre Norbert Elias (UMR 8562) a vécu une situation compliquée liée à la décision de l'EHESS de créer une unité à Marseille en exfiltrant ses chercheurs du Centre Norbert Elias. Depuis, des discussions avec la mairie de Marseille ont permis au CNRS de louer des bâtiments à la Vieille Charité pour accueillir l'équipe. Des discussions sont en cours avec l'Université Aix-Marseille pour inscrire les doctorants dans leur école doctorale (plutôt que l'école doctorale de l'EHESS).

Cela a été une crise assez violente à l'intérieur de l'unité : il va falloir du temps pour retrouver un rythme de croisière.

Questions :

I. Sayn : Le Centre Norbert Elias reste le nom de l'UMR CNRS/Aix Marseille. Mais que devient l'EHESS ?

M. Gaille : L'EHESS s'en va et crée une nouvelle équipe. Et cela représente 5 personnes quittant le Centre Norbert Elias. Pour sa part, l'Université d'Avignon reste tutelle du centre Norbert Elias.

J.-C. Peyssard : Le centre de documentation de la Vieille Charité fonctionne avec du personnel CNRS, mais le fonds semble avoir été acheté par l'EHESS. Comment cela va-t-il se passer ?

Par ailleurs, il y a une agente EHESS dans le centre Norbert Elias.

En outre, ce retrait a des répercussions sur le GDR, sur la MSH, etc. Peut-être faut-il être vigilant sur l'impact que va avoir ce départ, sachant qu'ils vont rester dans les mêmes locaux au quotidien.

M. Gaille : Peut-être faut-il relativiser l'impact de ce départ. Nous co-pilotons une vingtaine de structures avec AMU, qui toutes ne sont pas affectées par cette crise. En principe, le centre de documentation reste à la Vieille Charité.

Le centre audiovisuel est un projet distinct de la situation de crise, qui devrait être porteur d'une nouvelle dynamique. Sachant qu'il y a peut-être l'idée de créer à Marseille une antenne de la MMSH.

F. Boudjaaba : Pour la MSH, l'idée d'intégrer le CNE à la MMSH est plus ancienne, de manière à intégrer des forces à Marseille, sachant que la MMSH est en principe une unité d'Aix-Marseille mais localisée à Aix.

L. Barrault-Stella : Sait-on quelles sont les velléités de l'EHESS à l'égard d'autres unités CNRS ?

M. Gaille : Nous avons des réunions avec R. Huret régulièrement et il n'est pas question que l'EHESS se désengage d'autres unités.

M. Russo : Que veut dire le fait que le CNRS devient « tutelle secondaire » ?

M. Gaille : Cela implique un traitement différencié en termes d'engagement financier, ou une moindre implication.

B. Ambroise : Est-ce que ça veut dire qu'il sera plus difficile d'affecter des chercheurs à l'équipe en question ?

Compte-rendu des élus du CSI de l'InSHS. Séance du 26 septembre 2023.

M. Gaille : Tout dépend de l'état de la discussion, mais celle-ci peut conduire le laboratoire à retravailler la collaboration avec la tutelle CNRS. Le passage à la tutelle secondaire peut être l'envoi d'un signal d'alarme.

M. Fleurbaey : Peut-on en dire plus sur la création de l'EMR ?

M. Gaille : On découvre ce format. L'idée est plutôt de se focaliser sur des thématiques. Cela correspond à une équipe au sein d'une UMR. C'est essentiellement une question de taille, mais aussi une manière de s'investir.

Fin du CSI à 10H00.

Suivi de la journée de prospective.